



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 14

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 17 septembre 2009,

EDITO :

Aujourd'hui, nombre d'élus vont se réunir devant le tribunal correctionnel de RENNES en soutien au Président du SMICTOM : M. Philippe CHEVREL. Il est accusé (au titre de président du SMICTOM et à titre personnel), de par la construction de l'usine de traitement de nos déchets ménagers à GAEL, de détruire pas moins de 7 espèces de batraciens protégés (reinettes verte, crapaud commun, salamandre, ...). Il risque une amende de 10 000 € par espèce soit deux fois 70 000 €.

Pourtant, toutes les démarches réglementaires avaient été respectées : étude d'impact sur l'environnement, enquête publique, ... Les travaux étaient même commencés !

Pour autant, des associations de défenses de l'environnement jugent que le projet ne « répond pas aux intérêts environnementaux » et qu'il est préférable de transporter par route 18 000 tonnes de déchets jusque LAVAL chaque année ; en tout cas c'est ce que l'on peut penser puisque aucune autre solution n'est proposée.

Les élus, à l'origine de ce projet, avaient pourtant fait des choix étayés et argumentés ; c'est aussi la légitimité de leurs décisions qui est aujourd'hui mise sur le banc des accusés.

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 31 JUILLET :

Travaux futur atelier communal : désignation des entreprises : sont retenues les entreprises SETAP, COUDE, CBM, SBK, MEHEUST, GROUPE 7, PIEDVACHE et DESRIAC pour un montant de 87 569.76 € H.T.

RESUME CONSEIL DU 1^{ER} SEPTEMBRE :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Installation classée E.A.R.L. des Rosiers : Restructuration d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage : le dossier n'appelant pas de remarque particulière, le CM donne un avis favorable.

Rapport annuel assainissement collectif 2009 : Le CM adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de PLUMAUGAT.

Droit de préemption Place de l'église : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé au 6 pl. de l'Eglise.

Droit de préemption Bénin : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé sur la parcelle E751.

Reconduction dispositif Ti Pass : le CM approuve le dispositif et autorise M. le Maire à signer les conventions afférentes avec le Conseil Général et les prestataires locaux.

Tarifs garderie 2009/2010 : le tarif est fixé à compter du 3 septembre à 0.82 € la demi-heure pour le premier enfant et 0.52 € la demi-heure à partir du deuxième enfant. Le droit d'entrée mensuel est de 2 € par enfant.

Avenant à la convention de fourniture de repas par la Ville Davy : la révision de prix du repas est de 2.60 % ce qui fixe le prix à 2.27 € par repas.

Tarifs cantine : augmentation de 3 % ce qui fixe le prix à 2.83 € pour le repas enfant et 4.32 € pour le repas adulte.

ALSH : adoption du règlement et des tarifs : 12 € par jour ; 9 € par demi-journée, repas obligatoire.

Subvention foot groupement jeunes du Pays de

Caulnes : chaque commune adhérente participera à hauteur de 0.50 € par habitant et par an. Une participation exceptionnelle supplémentaire de 0.30 € par habitant est accordée la première année pour financer les premiers investissements.

Lotissement des Lauriers : autorisation de signature des actes de vente : Le CM autorise M. le Maire à signer les actes de vente des différents lots.

PELE – MELE :

1 - La loi sur l'eau du 30/12/06 prévoit dans son article 54 que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une **déclaration** auprès du maire de la commune concernée.

Ainsi tout nouvel ouvrage réalisé après le 1^{er}/01/09 doit désormais être déclaré au plus tard **1 mois avant** le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

2 – Le Conseil Régional propose aux jeunes de 16 à 18 ans qui s'inscrivent dans un club sportif breton, un Chèque Sport d'un montant de 15 €. Pour plus de renseignement : www.bretagne.fr

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1^{er} adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations en Sept./Oct. :

20/09 palets des pompiers

25/09 AG Plumaugat Athlétisme

04/10 Loto CBA

11/10 Banquet CCAS

18/10 Foulées Plumaugataises

Divers : Reprise des cours de gym volontaire à la salle des fêtes le 17 sept. (18h30 – 19h30 : gym douce ; 19h45 – 20h45 : gym tonique) : les 2 premiers cours sont offerts.

Prochaine réunion de conseil : Mercredi 30 septembre 20h00

REMERCIEMENTS :

Suite au sinistre que nous avons subi le 30 juillet dernier, nous tenons à remercier toutes les personnes, les associations et la mairie qui nous ont apporté leur aide et leur soutien dans ces moments difficiles.

La solidarité et la générosité des habitants de notre commune nous ont vraiment touchés profondément.

M. et Mme HERVE et leurs enfants.